



LA LETTRE D'INFORMATION FORÊT D'EXCEPTION

n°6 - Novembre 2013

Focus sur deux forêts candidates au label

Des experts du comité national d'orientation étaient accueillis en forêt de Val Suzon le 23 octobre 2013. Ils ont pu mesurer la forte mobilisation des acteurs locaux rassemblés autour de Catherine Louis, maire de Val Suzon, conseillère générale et présidente de la communauté de communes du Pays de Saint Seine.

Située aux portes de Dijon, la forêt domaniale de Val Suzon présente sur 2100 hectares plusieurs statuts de reconnaissance de ses patrimoines culturels et naturels : composante d'un vaste site classé depuis 1989 et d'une Réserve naturelle régionale créée en 2011, elle est également intégrée dans le réseau européen Natura 2000 et le réseau national des Chartes forestières de territoire.

En 2012, un programme d'actions est réalisé conjointement pour le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale et le contrat de projet Forêt d'Exception®. Il intègre les résultats d'un schéma d'accueil du public mené à l'échelle du territoire de la vallée. Cette réflexion est facilitée par les acquis de la concertation menée, dès 1997, pour l'élaboration du premier « cahier d'orientation du site classé » piloté par l'État, puis dans le cadre du « document d'objectif Natura 2000 » conduit par la communauté de communes.

Aujourd'hui, les différentes instances de concertation s'articulent efficacement avec un jeu de présidences complémentaires entre la Région Bourgogne et la communauté de communes, équilibrant le débat entre l'espace urbain de l'agglomération de Dijon et les collectivités péri-urbaines du périmètre.

Le résultat est un projet de territoire partagé par tous : élus, acteurs économiques, associations, universitaires et habitants.



Membres du comité national et acteurs locaux rassemblés autour de Catherine LOUIS, le 23 octobre

Le contrat de projet de Val Suzon

Les actions sont articulées selon cinq orientations,

- Favoriser la biodiversité
- Gérer des ressources naturelles de qualité : bois, eau, truffe, chasse
- Préserver la qualité des paysages et le patrimoine historique
- Accueillir dans un milieu naturel préservé
- Rassembler les acteurs du territoire

Il a été validé en comité de pilotage local le 17 octobre 2013.

Des réalisations concrètes dans les forêts de Rouen

Le projet Forêt d'Exception® mené dans les forêts domaniales périurbaines de Rouen continue à porter ses fruits, avec la concrétisation de nombreuses actions pour améliorer les conditions d'accueil du public en forêt ou étoffer la connaissance des patrimoines culturels et naturels présents, tout en préservant la qualité des bois produits.

Actions réalisées dans le cadre de la Charte forestière de territoire et du projet Forêt d'Exception®,

de 2010 à 2013 :

- **La mise en oeuvre de 5 parcours de randonnée**, sur les 3 forêts
- **La création d'un coeur de forêt³** à la Londe-Rouvray
- **L'ouverture au public de l'arboretum scientifique du Petit Charme**, labellisé Tourisme et Handicap, en forêt de Roumare
- **De nouveaux équipements touristiques** au sud de la forêt Verte
- **L'inventaire du patrimoine archéologique** et la valorisation grand public des connaissances dans les forêts de la Londe-Rouvray et de Roumare
- **L'aménagement de 4 sentiers pédagogiques** autour de la maison forestière d'Orival, en forêt de la Londe-Rouvray.

La candidature des forêts domaniales périurbaines de Rouen au label Forêt d'Exception® est particulière à plusieurs titres :

- elle concerne non pas un, mais trois massifs : les forêts domaniales Verte, de Roumare et de La Londe-Rouvray, soit un total de 10 600 hectares ;
- la Communauté d'agglomération Rouen, Elbeuf, Austreberthe (CREA) anime une Charte forestière de territoire sur les 22 500 hectares boisés de l'agglomération, dont font partie les 3 forêts candidates au label.

La démarche Forêt d'Exception® s'articule avec cette Charte. Les partenariats noués ont déjà permis de mettre en place différentes actions, en particulier dans le domaine de l'accueil du public (ci-contre) et de l'écologie. En 2014, deux projets naturalistes doivent aussi aboutir : la restauration des mares en forêt et l'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers.

Les apports sur l'amélioration des connaissances sont conséquents. Depuis près de 20 ans, l'ONF et la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) Haute-Normandie travaillent sur la prise en compte et la protection du patrimoine archéologique dans la gestion forestière.

Dans le cadre de Forêt d'Exception®, l'ONF, la CREA et la DRAC sont associés depuis 2011 afin de développer la compréhension de l'occupation ancienne du territoire, grâce au traitement de données Lidar¹ fournies par le GIP Seine Aval suivi de prospections sur le terrain. L'oppidum d'Orival, connu de longue date, a dévoilé de nouveaux secrets. Un court-métrage² a été réalisé et une exposition est en préparation. La combinaison des apports de différentes disciplines se révèle riche en enseignements ; par exemple, des anomalies botaniques liées à la présence de sites archéologiques ont pu être identifiées.



© Catherine SAVARY / ONF

Sous les arbres de l'oppidum d'Orival, un projet pour comprendre l'histoire de l'agglomération rouennaise

L'objectif est maintenant de renforcer les partenariats avec d'autres acteurs du territoire, notamment les élus et le tissu associatif local, pour que les projets futurs correspondent au mieux aux attentes de la société.

1) Lidar : technologie de télédétection par la lumière laser, visible et infrarouge.

2) Film visible sur www.la-crea.fr et www.onf.fr (code +1d7c)

3) Coeur de forêt : partie de forêt offrant un milieu peu perturbé et une faible fréquentation.